

REPONSES AUX QUESTIONS DE VIVRE ET AGIR EN MAURIENNE

<p>« En matière d'énergie renouvelable, il est important que les collectivités locales conservent la maîtrise totale des projets. [...]. Ainsi, permettez-nous, tout d'abord, de nous étonner que le comité rivières du Syndicat du Pays de Maurienne en charge du PAPI (Plan d'Actions pour la Prévention des Inondations) sur toute la vallée de la Maurienne (Arc et ses affluents) ne soit pas consulté en amont sur ce type de projet.</p> <p>En effet, il nous semble qu'un barrage sur un torrent, si léger soit-il, pourrait présenter un risque supplémentaire en cas de crue, pour les milieux naturels environnants et la population. »</p>	<p>Le projet ne prévoit pas la construction de barrage comme il est écrit. Le volume à l'arrière de la prise d'eau créée est très faible. Le volume rejeté lors des chasses est très faible au regard des crues. D'autant qu'entre la prise d'eau et le fond de vallée il y a la prise d'eau de Plan Py qui entonne jusqu'à 2 m³/s et va être un « amortisseur ». Il y a quelques années EDF avait mesuré l'incident d'un effacement brutal de sa prise d'eau à débit maximal. La « vague » avait mis près d'une heure à atteindre l'Arc en fond de vallée et la hauteur de la lame d'eau n'était que de quelques centimètres.</p> <p>A l'aval du canal de restitution de l'usine, le torrent retrouve son débit naturel.</p>
<p>Le Bonrieu a, nous semble-t-il, en 2023, subi une crue violente et nécessité des travaux coûteux pour le Syndicat du Pays de Maurienne.</p>	<p>Le Bonrieu n'a pas subi de crue violente en 2023 et aucuns travaux n'ont été réalisés ni ne sont envisagés. Il y a confusion avec le torrent du Poucet à Orelle qui charrie beaucoup de matériaux qui se déposent dans le lit de l'Arc. Un curage important de l'Arc est en cours.</p>
<p>Ce projet présente 3 inconvénients majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la nécessité de destruction d'espèces protégées. Où est l'intérêt public majeur ? Dans le fait que le pourcentage d'énergie renouvelable sur la facture de 3000 habitants passerait de 70 à 80 % ? [...]. Un résultat bien supérieur, en matière de production d'énergie verte ou d'économie d'énergie, pourrait être obtenu en couvrant les toits des bâtiments publics de panneaux photovoltaïques, en isolant les bâtiments etc..... <p>La microcentrale ne devrait pas fonctionner pendant les 3 mois d'hiver, période d'étiage durant laquelle les besoins locaux en énergie sont les plus importants.</p>	<p>A la différence de panneaux photovoltaïques, la production d'une centrale hydroélectrique est plus régulière sur l'année et surtout au cours de la journée. Elle est plus en phase avec la consommation. La production PV se fait exclusivement la journée, pendant l'été, alors que la consommation est plus importante en début de soirée et principalement l'hiver. Pour être pertinente il faut qu'elle soit accompagnée d'un dispositif de stockage, d'un coût élevé.</p> <p>Les besoins en électricité vont augmenter dans les prochaines années (cf. rapport RTE de février 2022 : Futur énergétique). La production hydroélectrique, mais aussi le photovoltaïque, vont contribuer à construire le mix énergétique nécessaires aux besoins futurs.</p> <p>La construction d'une PCH n'empêche pas Synergie Maurienne de développer aussi des projets photovoltaïques. Synergie possède déjà 2 installations pour une puissance totale de plus de 100 kWc. Une nouvelle installation de 40 kWc va être mise en service avant l'été 2024. Une autre de 36 kWc sur le toit des ateliers est à l'étude et une réflexion est en cours pour une centrale au sol de 250 kWc.</p> <p>Parallèlement, Synergie Maurienne a construit des moyens importants de stockage d'énergie par batteries pour faire coïncider la production d'énergie renouvelable sur son territoire et la consommation de ses clients.</p>